

**INFORMATION ADHERENTS  
OUVERTURE  
PORTAIL ADHERENT**

Saint Quentin, le 2 octobre 2019

***Mesdames, Messieurs les adhérents,***

Vous aviez l'habitude de recevoir à cette période votre « liste nominative » en version papier. Cette dernière vous permettait d'effectuer la déclaration annuelle nominative d'effectif (fastidieux notamment pour les grosses entreprises.) qu'il appartient aux employeurs de renseigner afin que le service de santé au travail puisse adapter le suivi médico professionnel en fonction des risques déclarés (SIG/SIA/SIR) et établir en parallèle votre appel de cotisations (annuel, semestriel ou encore trimestriel selon la taille de votre entreprise).

Dès à présent, et pour vous simplifier la tâche, cette déclaration en version papier est remplacée par un **portail adhérents** qui se trouve maintenant accessible via notre site internet : **www.mt02.org en cliquant sur l'onglet « Espace adhérents » puis « Portail adhérents »**. Accessible à partir de votre navigateur internet par le biais de Google Chrome, Mozilla ou Internet explorer. Une vidéo de présentation du portail est également disponible sur notre site internet pour vous accompagner dans la démarche.

Cette nouvelle interface incluse dans votre cotisation, accessible 7/7 jours et 24/24 heures, vous permet de **déclarer et mettre à jour en ligne** plus facilement les effectifs de votre entreprise. Cela représente donc un gain de temps précieux pour tous. Il permettra également d'éviter les erreurs de saisie. Nous vous invitons à vous connecter rapidement sur ce portail adhérents afin d'y mettre à jour tous les renseignements utiles à la bonne déclaration et donc au bon suivi santé travail de vos salariés. J'attire votre attention sur l'importance d'y saisir également par salarié les risques professionnels. Vous trouverez ci-joint une notice d'information vous permettant de mieux appréhender ces différents risques professionnels (vous pourrez également trouver ces informations sur le site internet de la MTA). Vous pouvez via ce portail solliciter directement une demande de visite médicale ou de Visite d'Information et de Prévention lors de la création d'un nouveau salarié. **Le fait de créer un nouveau salarié via le portail en sollicitant la demande de visite initiale a pour conséquence de ne plus nous faire parvenir le formulaire papier « formulaire de demande de visite initiale » sauf pour le personnel intérimaire.**

Je vous conseille vivement de mettre à jour régulièrement les informations concernant vos salariés sur le portail adhérents (entrée, sortie, modifications diverses...). Ainsi il est conseillé à présent une saisie au fil du temps (moins fastidieux). Ce portail adhérents reprend toutes les données connues de notre Association à ce jour.

Afin que notre service comptable puisse établir l'appel de cotisation, nous vous invitons à mettre à jour et valider la liste de votre personnel pour le 31 janvier au plus tard.

**Vous trouverez ci-dessous votre identifiant et votre mot de passe qu'il vous faut conserver précieusement :**

IDENTIFIANT/UTILISATEUR :	«Identifiant_Dinaweb»
MOT DE PASSE :	«Mot_de_passe»

A noter qu'il ne sera transmis qu'un seul identifiant et mot de passe par adhérent. En cas de pluralité d'utilisateurs au sein d'une même entreprise, l'identifiant et le mot de passe devront être partagés et une adresse mail générique créée.

Nous espérons que ce portail adhérents vous apportera toute satisfaction et s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la Médecine du Travail de l'Aisne et en accord avec son Conseil d'Administration.

Si vous rencontrez une difficulté dans l'utilisation de ce nouveau portail adhérents, vous pouvez vous rapprocher de notre Hotline au 03/60/15/10/04 (du lundi au jeudi) ou par courriel à : [support.portail@mt02.org](mailto:support.portail@mt02.org). Madame Flora Thibault est à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche durant la phase de mise en place. Une brochure « Aide aux adhérents » sera disponible via le portail en vous connectant sur votre espace et en cliquant sur « Aide ».

Vous trouverez ci-joint également un mode d'emploi afin de vous aider à compléter cette déclaration le mieux possible ainsi qu'une note explicative sur les catégories de suivi de vos salariés : Suivi Individuel Renforcé (SIR), Suivi Individuel Adapté (SIA) et Suivi Individuel Général (SIG).

Pour mémoire, les adhérents qui utilisent actuellement des centres mobiles jusqu'au 31 décembre 2019 verront obligatoirement une évolution à partir du 01 janvier 2020 concernant le lieu de consultation. En effet, sur décision prise par notre Conseil d'Administration depuis plus de 3 ans, le suivi s'effectuera prioritairement en centres fixes du secteur concerné ou encore en centres entreprises si des locaux compatibles avec nos contraintes médicales et informatiques peuvent être mis à disposition par l'adhérent.

Je ne vous cache pas nos difficultés toujours existantes concernant le recrutement de médecins dans notre spécialité et particulièrement dans notre département, mais sachez que nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour limiter les dysfonctionnements et ainsi répondre à vos attentes.

Notre nouveau site internet ([www.mt02.org](http://www.mt02.org)) doit vous permettre nous l'espérons de répondre à toutes vos questions, mais aussi d'y trouver certaines informations ou documents en ligne (adhésion par exemple) ou encore de pouvoir proposer le E-learning à vos équipes en collaboration avec notre partenaire AFOMETRA (organisme national de formation en santé travail). Nous nous efforcerons en 2020 à satisfaire vos attentes par un enrichissement constant des informations via ce nouveau site internet.

La MTA reste à votre écoute pour vous conseiller et vous assister sur toutes les problématiques santé travail et prévention des risques professionnels relevant de ses compétences.

Le pôle « relation adhérents » mis en place depuis janvier 2018 reste à votre disposition ([alexandre.pannecoucke@mt02.org](mailto:alexandre.pannecoucke@mt02.org)) pour répondre à toutes vos interrogations en Santé Travail et en appui avec votre médecin du travail en charge de votre entreprise. De la même façon depuis novembre 2018, nous avons renforcé notre pôle adhésion. Ce dernier peut être contacté via son responsable Monsieur Ricaux Florian ([florian.ricaux@mt02.org](mailto:florian.ricaux@mt02.org)).

La santé au travail devrait probablement vivre une nouvelle réforme dans les mois à venir qui devrait être surtout structurelle et ce, suite au rapport Lecocq remis au gouvernement en août 2018... Une communication spécifique vous sera faite en fonction de l'évolution si besoin et en étroite concertation avec votre Conseil d'Administration.

Vous le voyez, la Médecine du Travail de l'Aisne continue son processus de modernisation ...La prise de RDV en ligne sera probablement la prochaine étape...

Enfin la MTA est membre du réseau **Présanse (PREvention SANTé Services aux Entreprises)** qui est l'appellation de notre nouvelle branche nationale professionnelle (ex CISME).

Nos actions sont multiples et n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail ou votre Service de Santé au Travail par mail à : [contact@mt02.org](mailto:contact@mt02.org)

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet [www.mt02.org](http://www.mt02.org) où vous pourrez trouver toutes les manifestations organisées par la MTA en matière de prévention primaire.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les adhérents, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous.

*Hervé DUBOIS*

Directeur